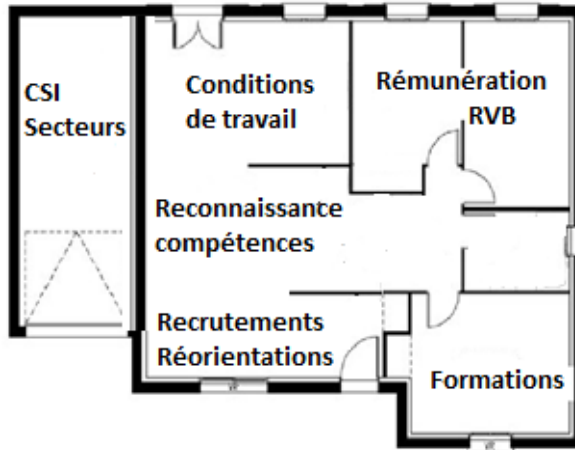


Nouveau Schéma de Distribution du Crédit Immobilier

Tout est question de fondations...



Dans le cadre du projet de la création de la Maison de l'habitat, la CFDT a fait part de ses réserves quant au déploiement de ce projet, notamment au regard des CSI, maintenant intégrés à l'étude d'impact du projet à la demande de la CFDT.

Pour la CFDT, ce doit être « une Maison pour tous » !!

Les CSI doivent être rattachés hiérarchiquement à la Maison de l'Habitat et non au Directeur de Secteur. Pour une question de cohérence, de niveau d'information, de pilotage, mais aussi pour une meilleure adaptabilité aux pics d'activité. Sans moyens complémentaires, comment un secteur pourra-t-il gérer un CSI ?

De la même façon, bâtir un projet sans prendre en compte les disparités locales, les besoins en accompagnement, les difficultés de la vente à 3, c'est mettre en risque tous les acteurs éloignés de la maison de l'habitat !

Côté sédentarisation des CSI, la CFDT s'inquiète d'une sélection de secteurs déjà trop grands, avec une forte portée managériale, identifiée « à risque ». La CFDT s'interroge également sur les critères retenus pour l'identification des secteurs dits « à potentiel ».

Pour la CFDT, la gestion des compétences doit être au rendez-vous !

Le maillage préconisé par le dossier entraîne de vraies incohérences : des CSI expérimentés, avec de longues années de pratiques, vont être amenés à effectuer une mobilité fonctionnelle alors que les Maisons de l'Habitat seront amenées à recruter sur les mêmes Directions Régionales !!!

Des questions restent encore sans réponses !

Comment sont calculés les besoins en CECI (*Conseiller Expert en Crédit Immobilier*), en ACI (*Assistant Crédit Immobilier*) ? Quels sont les critères pour la présence d'un Responsable Développement MH ?

Sur quels critères seront établis leurs objectifs ?

Quel va être l'impact de la Maison de l'Habitat sur la fonction des RCPart ? Ne serait-il pas judicieux d'étudier la dominante de ces postes (Immo, Patrimonial, accompagnement) ?

Comment éviter un ressenti de « déclassement » de tous ces acteurs qui vont rester « aux portes de la Maison » ?

La CFDT alerte des risques d'un projet trop ficelé, sans marge de manœuvre, à l'image de MC2. Pour elle, ce projet doit encore évoluer et prendre en compte les retours des études d'impacts locales.

Volet accompagnement social

Les retours suite aux différents projets menés « tambour battant » par le Réseau démontrent qu'ils doivent être partagés, le sens doit être compris et les mesures d'accompagnement en adéquation avec les préjudices subis et les efforts demandés par les intéressés.

Pour la CFDT, La Poste doit répondre aux interrogations légitimes de tous :

- une prime d'adaptation au poste pour tous les acteurs impactés, dans ou hors Maison de l'Habitat,
- Une compensation suite à la perte du véhicule (même principe que pour les CSP),
- L'ouverture d'un passeport « Formation qualifiante » pour accompagner l'évolution professionnelle demandée,
- La garantie, à minima, et pour tous, des RVB perçues avant la mise en place du projet,
- Les critères d'attribution de la RVB doivent être clairs, connus de tous dès le début de l'année et surtout motivants,
- L'accès au III.1 pour les ACI,
- La rétroactivité de l'ensemble de ces mesures depuis septembre 2016.

Comme tout projet de sédentarisation, la partie accompagnement social et financier est importante.

Quant aux RDCl, ils se voient impactés, de fait, par le projet MC2 et celui de la Maison de l'Habitat ! Si la perte du « S » n'a entraîné aucune diminution de postes, l'impact sur la fonction est importante : davantage de COBA et encadrants à suivre, à animer, plus de kilomètres... mais là encore, aucune réponse du Réseau et de La Banque Postale !

Pour la CFDT, les fondations de la Maison de l'Habitat ne sont pas suffisamment stables, à ce jour, pour répondre à l'enjeu du crédit immobilier.

Il suffisait d'une vraie gestion de l'emploi et des compétences, d'une vraie prise en compte des besoins de tous, pour assurer le succès d'un projet d'une telle envergure.

